

Commission de la **formation** et de la vie **universitaire** | CFVU

Séance plénière du 1^{er} juillet 2024

Délibération n°2024-38

Objet : [AVIS] Convention d'application pour la délivrance d'un double diplôme master en entraînement, optimisation de la performance sportive, parcours psychologie du sport avec l'université de Thessalie-Département d'éducation physique et sciences du sport Karies, Tikala (Grèce).

Pièce(s)-jointe(s) : annexe

VU le code de l'éducation ;

VU l'arrêté du 21 mars 2024 accréditant l'université d'Orléans en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU les statuts de l'université d'Orléans.

Considérant ce qui suit : Il revient à la Commission de la formation et de la vie universitaire d'adopter les conditions et les modalités de l'échange d'étudiants conduisant à la délivrance de doubles diplômes.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : La CFVU émet un avis favorable unanime la convention d'application pour la délivrance d'un double diplôme master en entraînement, optimisation de la performance sportive, parcours psychologie du sport avec l'université de Thessalie-Département d'éducation physique et sciences du sport Karies, Tikala (Grèce).

Article 2 : la présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	20
Membres en exercice :	39	Membres présents :	19
		Membres représentés :	5
		Total :	24

Décompte des votes :	Votants :	24
	Pour :	24
	Contre :	-
	Abstention :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 17 juillet 2024

La Présidente du Conseil Académique



Caroline Andrezza

Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
Vice-Président formation et vie universitaire,
La direction des services généraux,
La direction générale des services adjoint à la formation – Vie étudiante
Service juridique de l'université d'Orléans.

Modalité de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans. Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.



Convention d'Application de double Diplôme Master en Entraînement, Optimisation de la Performance Sportive parcours Psychologie du Sport

entre

L'Université d'Orléans

UFR Sciences et Techniques

Château de la Source, Avenue du Parc Floral, 45067 Orléans, France

et

L'Université de Thessalie

Département d'Education Physique et Sciences du Sport

Karies 42100, Trikala, Grèce

ARTICLE 1 - INTRODUCTION

L'Université d'Orléans (ci-après dénommée UO), UFR Sciences et Techniques, France, et l'Université de Thessalie (ci-après dénommée UTH), Département d'éducation physique et des sciences du sport, Trikala, Grèce, ayant reconnu leurs intérêts mutuels et leur expertise dans le domaine des sciences du sport, souhaitent préciser les conditions de mise en œuvre d'un programme de double diplôme de niveau master en psychologie du sport. La présente convention définit les objectifs et le contenu du programme de double diplôme ainsi que les droits et les responsabilités des deux parties.

Cette convention est établie conformément

- Au code de l'éducation, articles D613-1 et suivants du code de l'éducation relatifs aux grades, titres et diplômes ; articles D123-12 et suivants du code de l'éducation relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ; articles D123-15 et suivants du code de l'éducation relatifs à la coopération internationale des établissements ;
- À l'arrêté modifié du 25 avril 2002 relatif au diplôme de Master ;
- À l'arrêté du 21 mars 2024 portant habilitation de l'Université d'Orléans à délivrer des diplômes nationaux ;

- Après avis de la commission des études et de la vie étudiante de l'université d'Orléans, en date du 1^{er} juillet 2024 ;
- Après approbation du conseil d'administration de l'université d'Orléans, en date du 5 juillet 2024
- Vu l'accord de base de coopération entre l'Université d'Orléans et l'Université en date du

Pour la partie française

- Vu la loi du gouvernement grec sur les études de troisième cycle en collaboration avec des établissements étrangers, loi 4485/2017 et décision ministérielle 41931/Z1/19.03.2018 Pour la partie grecque.

ARTICLE 2 - OBJECTIFS ET ACTIVITES D'APPRENTISSAGE

Le programme de double diplôme vise à former des chercheurs et des professionnels hautement qualifiés dans le domaine de la psychologie du sport et de l'exercice en combinant l'expertise particulière de l'UO et de l'UTH dans ce domaine. Le programme se concentre sur l'amélioration des performances, de la santé et du bien-être par l'activité physique, et s'appuie sur les bases scientifiques des sciences du sport et de la psychologie. Les conditions d'obtention du diplôme du programme et les activités d'apprentissage attendus des diplômés sont décrits à l'annexe 1.

ARTICLE 3 – GESTION DU PROGRAMME

Les parties au présent accord choisissent toutes deux au moins deux membres du personnel enseignant ou administratif qui superviseront la mise en œuvre, les questions administratives, l'assurance qualité et le développement du programme. Ils ne se réunissent en personne ou en ligne au moins deux fois par an.

ARTICLE 4 - DIMENSION ET STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de double diplôme est un programme de master de deux ans de 120 crédits ECTS. La structure et le contenu du programme, décrits dans l'annexe 1, répondent aux exigences nationales et institutionnelles de l'UO et de l'UTH pour les masters suivants :

- A l'UO, Master *Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive, parcours Psychologie du Sport - Master EOPS-PS.*
- A l'UTH, Master *Metaptichiako Diploma Idikefsis stin Psichologia tou Athlismou kai tis Askisis (European Master in Sport and Exercise Psychology)*

Un maximum de quatre (4) étudiants de chaque université par promotion peut être sélectionné pour obtenir le double diplôme, sauf accord différent entre l'UO et l'UTH au début de l'année universitaire.

Les étudiants passeront le premier semestre dans leur université d'origine. Tous les étudiants passeront le deuxième semestre à l'UTH et le troisième semestre à l'UO. Pour le quatrième

semestre, les étudiants retourneront à l'université d'origine pour remplir les conditions d'obtention 3 de leur diplôme (Annexe 2).

Les parties à cet accord reconnaissent tous les cours et modules proposés par l'établissement partenaire dans le cadre du programme de double diplôme (Annexe 3).

ARTICLE 5 - SELECTION DES ETUDIANTS

Les deux parties sélectionnent séparément les candidats au programme du double diplôme parmi les étudiants qui ont déjà été admis à l'université respective dans l'un ou l'autre des programmes de master mentionnés ci-dessus.

Les coordinateurs des deux facultés recrutent et nomment les candidats au programme parmi leurs étudiants en quête d'un diplôme selon les critères suivants :

- Licence dans les domaines de la psychologie du sport, des sciences du sport, de la psychologie ou de la psychologie sociale, obtenue avec de bonnes notes.
- Une maîtrise suffisante de la langue anglaise (le niveau requis et les moyens approuvés pour le vérifier seront confirmés pour chaque cycle de candidature conformément aux exigences actuelles des deux universités).

ARTICLE 6 - STATUT DES ETUDIANTS

Les étudiants admis au programme de double diplôme seront inscrits dans les deux universités en tant qu'étudiants de deuxième cycle. L'université où l'étudiant a commencé ses études de master est appelée *université d'origine*. L'autre université qui délivre le diplôme est appelée *université d'accueil*.

ARTICLE 7 – MEMOIRE DE MASTER

Pour chaque étudiant, il doit y avoir un superviseur pour le mémoire de master dans les deux universités. L'objectif est de répartir équitablement le travail de supervision.

La langue du mémoire de master est l'anglais. Les deux universités utilisent les critères d'évaluation communs et évaluent le mémoire de master à l'aide de leurs propres barèmes de notation. Toutefois, une table de conversion des deux barèmes de notation sera établie.

ARTICLE 8 – PERIODE D'ETUDES

Un étudiant à temps plein est censé satisfaire aux exigences du programme de double diplôme en deux (2) ans d'études à temps plein.

ARTICLE 9 – LANGUE D'ENSEIGNEMENT

La langue d'enseignement est l'anglais à l'UO et l'anglais à l'UTH. Les deux universités fourniront un nombre suffisant de cours/modules (jusqu'à 30 crédits ECTS) correspondant aux

exigences du programme. Toutefois, les deux parties à cet accord doivent permettre aux étudiants d'apprendre la langue nationale au niveau élémentaire ou de survie.

ARTICLE 10 - MOBILITE DU PERSONNEL

Afin de faciliter la co-supervision des mémoires de master et de soutenir le développement conjoint et l'assurance qualité du programme de double diplôme, des visites d'enseignement entre les parties à cet accord seront effectuées régulièrement. Dans la mesure du possible, le programme Erasmus+ sera utilisé pour soutenir la mobilité des enseignants.

ARTICLE 11 – FRAIS DE SCOLARITE ET COUT DE REVIENT

Les étudiants inscrits dans les deux universités où ils ont l'intention d'obtenir le diplôme devront payer les droits de scolarité requis dans leur université d'origine et seront exemptés de payer les droits de scolarité dans l'université d'accueil.

Les frais de voyage, de logement et d'assurance sont à la charge des étudiants. Lorsque les étudiants participent à une mobilité européenne, ils peuvent bénéficier de bourses Erasmus+. Pour les mobilités hors Union européenne, les deux universités peuvent faire des demandes de soutien auprès des autorités compétentes.

L'université d'accueil s'engage à aider l'étudiant visiteur dans la mesure du possible, à trouver un logement et à fournir des informations, des conseils et une assistance conformément aux exigences relatives à l'accueil des étudiants étrangers.

Les cours dispensés aux étudiants participant au programme faisant l'objet de la présente convention sont dispensés conjointement avec les cours existants à Orléans et en Thessalie, et ne génèrent donc pas de coûts supplémentaires pour les deux universités.

ARTICLE 12 – DELIVRANCE DES DIPLOMES

La réussite du programme conduira à l'obtention d'un double diplôme :

- Un diplôme grec délivré par l'université de Thessalie, intitulé, *Master Metaptichiako Diploma Idikefsis stin Psichologia tou Athlitismou kai tis Askisis*
- Un diplôme français délivré par l'université d'Orléans, intitulé *Master Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive, parcours Psychologie du Sport*

Les deux diplômes de master indiquent que l'étudiant a étudié dans le cadre d'un programme de double diplôme.

En plus du certificat de diplôme, un supplément au diplôme sera remis aux étudiants conformément aux réglementations française et grecque respectives concernant les diplômes universitaires. Ce supplément décrira, entre autres, la nature des diplômes délivrés et les périodes de mobilité incluses dans le programme.

ARTICLE 13 – ASSURANCE QUALITE

Le maintien des normes académiques et la gestion des procédures d'assurance et d'amélioration de la qualité relèvent de la responsabilité collective des deux universités partenaires. Les partenaires conviendront d'un concept d'assurance de la qualité axé sur le

programme d'études dans son ensemble et intégrant les mécanismes respectifs déjà mis en place dans les différents établissements. Chaque établissement répondra aux demandes raisonnables d'informations relatives à ces mécanismes, conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données.

Toute préoccupation concernant la qualité du programme, dans les rapports annuels ou à tout moment, sera d'abord transmise au coordinateur concerné.

Les deux universités partenaires s'efforcent de faire en sorte que le programme réponde, à tous égards, aux exigences des autorités institutionnelles, fédérales et nationales respectives chargées de l'assurance qualité.

ARTICLE 14 - COORDINATEURS

Les deux universités ont désigné un coordinateur académique et une personne de contact administrative pour le programme de double diplôme. Les personnes désignées sont

À l'UO : Prof. Xavier Sanchez

À l'UTH : Prof. Athanasios Papaioannou

Les deux parties conviennent de s'informer mutuellement par écrit en cas de changement concernant les coordinateurs ou les personnes de contact. Il n'est pas nécessaire de modifier l'accord dans ce cas.

ARTICLE 15 – PROTECTION DES DONNEES

Toute information concernant les étudiants ou le personnel sera traitée conformément aux règles de protection des données en vigueur dans l'une ou l'autre institution. Les étudiants seront informés de la manière dont leurs données seront stockées, utilisées et traitées/transférées. Les candidats/étudiants ont le droit de refuser ou de retirer leur consentement à tout moment. Dans ce cas, il leur incombe toutefois de se renseigner auprès de l'université coordinatrice sur les autres possibilités de candidature, y compris la responsabilité de fournir directement les informations nécessaires aux établissements.

ARTICLE 16 - SITUATIONS PARTICULIERES

En cas de litige entre les institutions membres, celles-ci tenteront de bonne foi de négocier un règlement. Pour parvenir à une conclusion, les coordinateurs de programme essaieront d'abord de résoudre le problème. Si aucune solution n'est trouvée dans les 30 jours, les présidents communiquent sur le sujet. En cas d'échec de la conciliation, le tribunal peut être saisi. Les litiges concernant les règlements relatifs aux étudiants ou aux examens liés à cet accord ne sont pas soumis à l'article 16 et seront résolus par l'université correspondante et ses règlements juridiques existants.

ARTICLE 17 - DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET RESILIATION

La présente convention prend effet dès sa signature et reste en vigueur pour une durée de cinq ans à compter de la date de la dernière signature. Toutefois, pour l'UO, elle ne pourra excéder la date d'expiration de l'arrêté du 21 mars 2024 relatif à l'accréditation.

Au cours de la troisième année de chaque période de validité, les partenaires évalueront conjointement le programme afin d'identifier les lacunes potentielles et de mettre en œuvre les mesures appropriées pour améliorer le programme.

Chaque partenaire a le droit de résilier l'accord sans motif sur notification écrite soumise par le recteur à l'institution partenaire 6 mois avant la fin de la période de validité respective.

L'un ou l'autre des partenaires a le droit de résilier l'accord avec effet immédiat sur notification écrite adressée par le recteur à l'institution partenaire en cas de licenciement motivé. Un tel motif existe si la poursuite de la coopération dans le cadre de cet accord semble déraisonnable.

En cas de résiliation de cet accord, que ce soit par un préavis régulier soumis 6 mois avant la fin de la période de validité respective ou par un préavis pour cause de licenciement, les deux partenaires doivent respecter toutes leurs obligations en vertu de l'accord afin de permettre aux étudiants inscrits à ce moment-là de terminer le programme tel qu'il a été défini.

La présente convention est établie en quatre (4) exemplaires originaux, deux en français et deux en anglais, les deux versions faisant également foi. Les deux versions sont identiques dans leur esprit et leur interprétation.

Signataires de la convention

Université de Thessalie, Département d'Education Physique et Sciences du Sport

Titre du représentant autorisé: Recteur _____
Nom du représentant autorisé: Charalampos Bilinis _____

Date: _____ Signature: _____

Titre du représentant autorisé: Directeur _____
Nom du représentant autorisé: Professor Athanasios Papaioannou _____

Date: _____ Signature: _____

Signataires de la convention

Université d'Orléans, UFR Sciences et Techniques

Titre du représentant autorisé: Président _____
Nom du représentant autorisé: Professor
Éric Blond _____

Date: _____ Signature: _____

Titre du représentant autorisé: Directeur _____
Nom du représentant autorisé: Stéphane Pallu _____

Date: _____ Signature: _____

Annexe 1

Conditions d'obtention du diplôme et activités d'apprentissage

Conditions d'obtention du diplôme

Le programme prépare les étudiants à une carrière professionnelle et/ou de recherche en psychologie du sport et de l'exercice par une combinaison de cours, de travaux en autonomie, y compris une vaste expérience pratique de la recherche, et peut inclure des cours dans un environnement d'apprentissage virtuel. Le programme de diplôme et le programme d'études de l'UTH et de l'UO sont présentés dans leurs règlements internes d'études et d'examens.

Activités d'apprentissage

Le programme permet aux étudiants d'acquérir les compétences de base suivantes :

Compétences en matière de recherche (connaissances et compréhension)

- connaissance des résultats de la recherche européenne actuelle et des méthodes de recherche en psychologie du sport et de sa pratique
- capacité d'évaluer de manière critique et d'utiliser la littérature scientifique pour améliorer l'activité physique et le comportement sportif
- capacité à mener un projet de recherche original, basé sur des données, à travers la réalisation d'une thèse d'un niveau presque publiable
- réalisation d'une thèse d'un niveau presque publiable, et de réfléchir de manière critique aux théories et aux concepts de la psychologie du sport et de l'exercice physique
- capacité à faciliter les caractéristiques psychologiques telles que le bien-être
- capacité à démontrer une compréhension des concepts et théories avancés de la psychologie du sport et de sa pratique
- capacité à appliquer les connaissances théoriques pour analyser et résoudre des problèmes concrets dans le domaine de la psychologie du sport
- capacité à faciliter la performance dans le domaine du sport
- capacité à concevoir et à évaluer des interventions sportives collectives dans une perspective interculturelle
- capacité à travailler en tant que chercheur dans des laboratoires et institutions de recherche en sciences du sport, en psychologie du sport ou en santé publique

Compétences professionnelles (aptitudes et qualités spécifiques à la discipline)

- capacité à travailler dans le domaine de la psychologie du sport dans le secteur public, privé ou tertiaire

- capacité à appliquer les connaissances théoriques pour analyser et résoudre des problèmes concrets et pour faciliter les performances des populations ayant des besoins particuliers en matière de psychologie du sport.

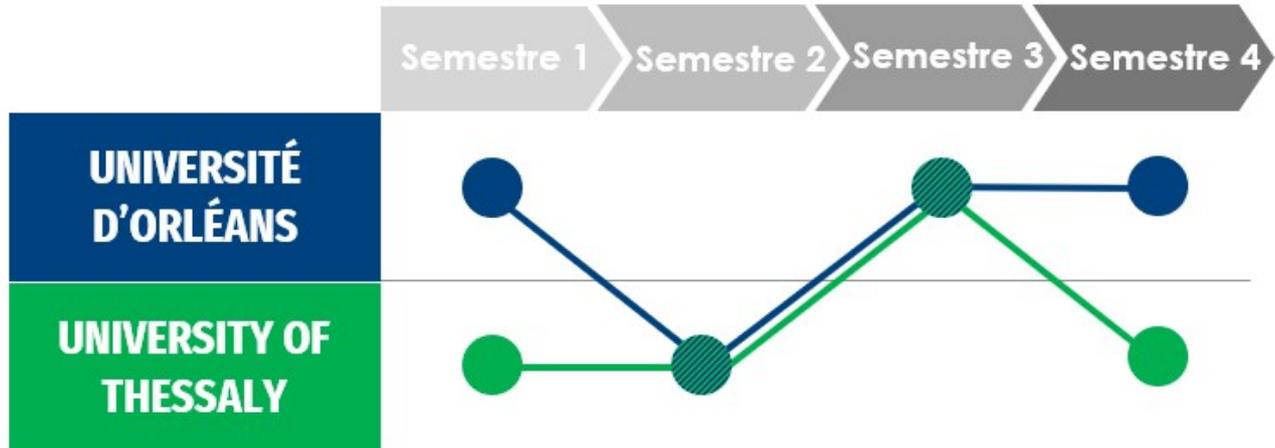
Compétences générales (aptitudes et qualités transférables)

- développement des langues et de la communication interculturelle
- capacité à développer des compétences d'apprentissage en autonomie pour faciliter l'apprentissage tout au long de la vie et le développement professionnel continu
- sensibilité éthique dans l'acquisition et l'application de l'information
- capacité à faire preuve d'un haut niveau de réflexion critique pour développer et appliquer des idées dans un contexte de recherche
- capacité à utiliser une approche conceptuelle systématique pour rassembler, analyser et diffuser des connaissances
- sensibilité éthique dans l'acquisition et l'application de l'information
- compétences en matière de synthèse et de présentation
- compétences orales et écrites en matière de communication des connaissances à des publics de spécialistes et de non-spécialistes
- compétence dans la mise en pratique des résultats de la recherche
- compétence dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication
- excellente maîtrise de l'anglais académique et compétences de base/élémentaires dans une autre langue européenne
- compétences en matière de communication interculturelle

Les diplômés de ce programme devraient trouver un emploi dans les secteurs privé et public de l'exercice, du bien-être et du sport, par exemple en tant que responsables de la santé et de la condition physique, responsables, enseignants, instructeurs, entraîneurs, consultants en amélioration des performances ou en santé psychologique, ou chercheurs universitaires dans ce domaine.

Annexe 2

Parcours de mobilité



Annexe 3

Liste des cours

A l'Université d'Orléans :

Master 1 : Semestre 7					
	Codes UE	Intitulé	Nature CM/TD/TP	Heures/ semestre	ECTS
Développement personnel et professionnel					
Total ECTS : 9	TAM7CST1	Aspects individuels	CM/TD	4/9	2
	TAM7CST2	Aspects groupaux	CM/TD	2/6	2
	TAM7EOP1	Aspects psychologiques liés à la blessure	CM/TD/TP	12/13/12	5
Bloc Méthodologie					
Total ECTS : 5	TAM7CST3	Méthode	CM/TD	4/16	3
	TAM7CST4	Projet de recherche	CM/TP	2/12	2
Bloc disciplinaire					
Total ECTS : 16	TAM7CST5	Dynamique de groupe	CM/TD	10/14	4
	TAM7EOP2	Facteurs physiologiques biologiques biomécaniques de la performance	CM/TD/TP	12/13/12	5
	TAM7EOP3	Analyse de la performance : outils et méthodes	CM/TD/TP	12/16/6	5
	TAM7CST6	Bénéfices et risques de l'AP et sportive sur la santé	CM/TD	8/12	2

Master 1 : Semestre 8 parcours PS					
	Codes UE	Intitulé	Nature CM/TD/TP	Heures/ semestre	ECTS
Bloc disciplinaire					
Total ECTS : 19	TAM8CST1	Ethique et déontologie de la recherche	CM/TD	4/10	2
	TAM8CST2	Ethique et déontologie professionnelles	TD	10	2
	TAM8AP03	Méthodes et instruments qualitatifs	CM/TD	2/12	2
	TAM8AP04	Méthodes et instruments quantitatifs	CM/TD	8/20	3
	TAM8AP05	Nouvelles technologies et développement durable	TD/TP	8/8	2
	TAM8EOP5	Blessures: Prévention et profilaxie	CM/TD/TP	12/13/12	5
	TAM8EOP6	Analyse des pratiques 1	TD	16	3
Stage 1ère année					
Total ECTS : 11	TAM8EOSG	Stage			6
	TAM8EOME	Mémoire			
	TAM8PS01	Analyse des pratiques 2	TD	20	5

Master 2 : Semestre 9 parcours PS					
	Codes UE	Intitulé	Nature CM/TD/TP	Heures/ semestre	ECTS
Diffusion de l'information: Comm écrite et orale					
Total ECTS : 5	TAM9EOP2	Communication orale	CM/TD/TP	4/8/8	2
	TAM9EOP3	Communication écrite	CM/TD/TP	4/8/8	3
Sport, santé et bien être					
Total ECTS : 21	TAM9EOP5	Santé mentale	CM/TD	4/10	3
	TAM9EOP6	Santé physique	CM/TD	4/10	3
	TAM9EOPJ	Projet tutoré			2
	TAM9EOP7	La Théorie dans la pratique	CM/TD/TP	4/4/8	2
	TAM9PS01	Aspects contemporains en psychologie du sport	CM/TD	12/20	5
	TAM9PS02	Psychologie du sport appliquée	CM/TD	15/24	6
Psychologie des organisations					
Total ECTS : 4	TAM9PS04	EC EC 1 Partie 1	TD	10	2
	TAM9PS05	EC EC 2 partie 2	TD	10	2

Master 2 : Semestre 10					
	Codes UE	Intitulé	Nature CM/TD/TP	Heures/ semestre	ECTS
Stage deuxième année					
Total ECTS : 30	TAM0SG01	Stage			30
	TAM0SG02	Mémoire			

A l'Université de Thessalie :

Intitulé	Obligatoire (O) / obligatoire au choix (OC)*	ECTS
1^{er} Semestre		
Research Methods and Statistics	O	7
Psychological Foundations of Sport and Physical Activity	O	7
Psychological Skills in Sport and Physical Activity	O	7
Psychology in Physical Education and Youth Sports	O	7
Introduction and Development of Communication Skills	O	2
2nd Semestre		
European Dimension of Sport and Exercise Psychology	O	7
Information and Communication Technology for Sport and Exercise	OC	7
Exercise Psychology and Health Education	OC	7
Nutritional Behaviour and Education	OC	7
Psychology of Adapted Physical Activity	OC	7
Practicum Workshop	O	6
Thesis Seminar	O	3
3^{ème} Semestre		
Quantitative and Qualitative Data Analysis	O	7
Clinical Exercise Psychology	OC	7
Counseling Principles and Skills	OC	7
Practicum II	OC	16
4^{ème} Semestre		
Thesis	O	30

*O : Obligatoire pour les étudiants en Double Diplôme ; OC : Options à choisir pour les étudiants en Double Diplôme Note : Pour le 2nd et le 3^{ème} semestres, certains modules optionnels peuvent ne pas être proposés en fonction de la demande.